

# INTERNATIONNAL TEXTILES ASSOCIES

## - INTEXA -

### **Information financière trimestrielle (3<sup>ème</sup> trimestre 2008)**

Au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2008, la société Intexa n'a réalisé aucun chiffre d'affaires du fait de l'apport de son activité industrielle et commerciale de création, fabrication et négoce textile, pour un montant de 321 587,50 € (après déduction d'une provision juridique pour éventuelle perte de la période intercalaire d'un montant de 50 000 €) au profit d'une filiale de la Société, la société Intexalia, réalisé le 10 juillet 2008 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mai 2008 et la cession des titres reçus en apport.

Cette opération a été réalisée en application du protocole d'accord conclu en date du 20 mars 2008 entre la société Casino, Guichard-Perrachon et certains membres de la famille Broyer, actionnaires majoritaires de la Société, aux termes duquel Casino s'engageait, sous certaines conditions, à acquérir un bloc de titres de la Société lui conférant le contrôle de cette dernière et compte tenu notamment du projet de réorientation de l'activité de la Société envisagé par Casino.

En application du protocole intervenu, Casino a acquis hors marché, le 10 juillet 2008, auprès des actionnaires majoritaires, 914 349 actions de la Société représentant 90,35% du capital et 89,70% des droits de vote de la Société, au prix de 5,96 € par action, soit un prix total de 5 449 520,04 €.

Concomitamment à cette acquisition, la Société a cédé à certains membres de la famille Boyer :

- l'intégralité des titres Intexalia qui avaient été émis en rémunération de l'apport, pour un montant de 371 587,50 € (après retraitement de la "provision" juridique de 50 000 € prise en compte dans le cadre de l'Apport) ;
- l'intégralité des parts sociales de sa filiale MB 2 à qui la Société avait cédé, le 23 avril 2008, pour un prix de 2 900 000 €, l'ensemble immobilier situé rue Barthélemy Thimonnier à Mably après l'exercice anticipé de la levée d'option au titre du contrat de crédit-bail dont elle était titulaire, cette acquisition ayant été financée par un prêt bancaire d'un montant de 1 200 000 € et, pour le solde, par un crédit vendeur consenti par la Société à MB 2. La cession des parts MB 2 est intervenue pour un montant de 5 000 €, le crédit vendeur précité ayant été remboursé par MB 2 de manière concomitante.

A la suite de ces opérations, la Société dispose aujourd'hui d'un patrimoine exclusivement composé de trésorerie.

Conformément à la réglementation en vigueur, Casino a déposé, le 31 juillet 2008, auprès de l'AMF un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les 97 651 actions Intexa non encore détenues par elle au même prix par action que celui offert aux actionnaires majoritaires. A l'issue de cette offre publique, réalisée du 5 au 18 septembre, Casino détient 97,91% du capital et 97,76% des droits de vote.

En vue de la réorientation de l'activité de la Société, la modification de l'objet social et de la dénomination sociale ainsi que la refonte des statuts interviendront lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se réunira au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2009 à l'effet d'approuver les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2008 plutôt que lors d'une assemblée convoquée exclusivement sur cet ordre du jour comme annoncé initialement.

Saint-Etienne, le 14 novembre 2008